



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INRAE

Nouvelle-Aquitaine Bordeaux

REGLEMENT DE CONSULTATION

Objet du marché :

**Adaptation et modernisation des infrastructures d'expérimentation et de
production de pépinière**

UNITE EXPERIMENTALE FORET DE PIERROTON - INRAE de Cestas (33)

Date et heure limites de réception des plis :

Mercredi 23 Septembre 2026 – 17H00

SOMMAIRE

1.	OBJET DE LA PROCEDURE.....	3
2.	TYPE DE CONSULTATION	3
3.	DÉCOMPOSITION EN LOTS.....	3
4.	VARIANTES	3
5.	DURÉE DU MARCHÉ.....	4
6.	DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES.....	4
7.	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	4
7.1.	Modalités de présentation des candidatures et des offres.....	4
7.2.	Pour les parties « candidature » et « Offre ».....	4
7.3.	Transmission et réception des offres.....	6
7.3.1.	Transmission électronique dématérialisée obligatoire.....	6
7.3.2.	Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée.....	6
8.	APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES	7
8.1.	Appréciation des capacités.....	7
8.2.	Critères d'attribution.....	7
9.	NÉGOCIATION	8
10.	MODE DE REGLEMENT	8
11.	MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ :	8
12.	MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	8
13.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES – VISITE DU SITE.....	8
14.	LITIGES	9

Administration contractante :

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT (INRAE)

71, avenue Edouard Bourlaux

33140 VILLENAVE D'ORNON

N° SIRET : 180.070.039.01274

1. OBJET DE LA PROCEDURE

Le présent marché a pour objet la réalisation de travaux de rénovation de 3 infrastructures de la pépinière du site INRAE de CESTAS Pierroton (33) dont l'adresse est : **INRAE – Cestas Pierroton – 69 route d'Arcachon – 33610 Cestas :**

- 1 serre verre composée de 2 chapelles accolées :
 - 1 chapelle de 215 m² dite « Serre d'expérimentation »
 - 1 chapelle de 215 m² dite « Serre de bouturage »
- 1 serre verre d'hivernage de 350 m² de surface

Voir Article 1 du CCTP.

Elle comprend également des prestations supplémentaires à chiffrer dans l'acte d'engagement dont :

PSE 1 : Installation d'écran vertical

PSE 2 : Protection des armoires de commande

PSE 3 : Chauffage des serres - Dépose des cuves à fioul

PSE 4 : Chauffage des serres – serre hivernage

PSE 5 : Station de correction de pH

2. TYPE DE CONSULTATION

La présente consultation est passée sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 du code de la commande publique et R. 2123-1 à R. 2123-7 du code de la commande publique.

Le présent marché est un marché forfaitaire.

Le marché ne fera l'objet d'une signature par le candidat ainsi que par INRAE qu'à l'étape de son attribution.

3. DÉCOMPOSITION EN LOTS

La présente consultation n'est pas décomposée en lots au sens de l'article L. 2113-10 du code de la commande publique, mais comprend différents postes détaillés à l'article 1 du CCTP.

La dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

4. VARIANTES

Les variantes ne sont pas admises.

5. DURÉE DU MARCHÉ

La durée du marché est de 5 mois, dont 1 mois de préparation et 4 mois de travaux. La notification des marchés donnera lieu au démarrage de la préparation du marché.

Un Ordre de Service sera signé au démarrage des travaux.

6. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité de l'offre est de 90 jours à compter de la date de remise de l'offre

7. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

7.1. Modalités de présentation des candidatures et des offres

L'offre sera entièrement rédigée en langue française.

L'offre sera exprimée en EURO.

7.2. Pour les parties « candidature » et « Offre »

Vous trouverez le dossier à télécharger sur la PLACE (DCE)

Ce dossier est constitué de :

- Du présent Règlement de Consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Cahier des Clauses techniques Particulières (CCTP) ;
- De l'annexe au CCTP ;
- Chartes usages ressources informatiques ;
- Du schéma de principe de l'irrigation ;
- DPGF Modernisation UE PIERROTON
- De la lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (formulaire DC1) (Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019) ;
- De la déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (formulaire DC2) (Date de la dernière mise à jour : 21/11/2023)

Pièces à produire pour la candidature

- La lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (formulaire DC1) (Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019) ;
- La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (formulaire DC2) (Date de la dernière mise à jour : 21/11/2023)
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2)
- Liste des références concernant des prestations similaires au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'acheteur constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai identique pour tous. Ce délai est précisé avec la demande de complément.

Les candidatures incomplètes ou demeurent incomplètes à la suite d'une demande de compléments sont éliminées.

Pièces à produire pour l'attribution

Le marché ne peut être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve qu'il produise, dans un délai de 3 jour ouvré à compter de la demande d'INRAE, les pièces suivantes :

- Attestation de régularité sociale émise par l'URSSAF, **datant de moins de 6 mois** ;
- Attestation de régularité fiscale **datant de moins de 6 mois**.
<https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/questions/comment-obtenir-une-attestation-de-regularite-fiscale>
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité ;
- En cas de redressement judiciaire copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois, **ou** une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM (Registre des Métiers), **ou à défaut** un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente, **ou** un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription).
- Tout document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (Joindre en annexe du DC2 un justificatif prouvant l'habilitation à engager le candidat de la ou des Personne(s) physique(s), extrait Kbis ou pièce justificative équivalente comme par exemple pouvoir, délégation de signature etc.),
- RIB ;
- La liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail au sens de l'article D. 8254-2 du code du travail.

NOTA : Le candidat n'aura pas à remettre ces documents s'il les a déjà fournis lors de la remise des pièces de la candidature et de l'offre (sous réserve que le délai de 6 mois ne soit pas dépassé).

Compte tenu du bref délai accordé par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces pièces, **il est conseillé aux candidats :**

- qui ne disposeraient pas déjà de ces pièces, de se rapprocher des administrations et autorités compétentes pour les délivrer pour les avoir dans les délais dans l'hypothèse où ils seraient désignés "attributaire du marché",
- qui disposeraient déjà de ces pièces, de les produire avec ceux de la candidature et de l'offre. Toutefois, il ne s'agit pas d'une obligation.

Important :

Ces pièces sont également à fournir pour :

- ***chaque cotraitant membre du groupement (à l'exception du DC1 à communiquer uniquement par le mandataire du groupement) ;***
- ***chaque sous-traitant. Ce dernier devra produire en appui du formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance), le DC2 avec son annexe, ainsi que, s'ils ne sont pas disponibles sur PLACE, les certificats fiscaux et sociaux attestant du paiement de leurs cotisations.***

De même, pour justifier de leurs capacités, les soumissionnaires peuvent faire appel aux capacités d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature du lien juridique les associant.

Pour le cas où la nature du lien juridique les associant ne relève ni de la cotraitance ni de la sous-traitance, et en application de l'article R. 2143-12 du décret 2018-1075, les soumissionnaires doivent apporter, outre l'ensemble des pièces obligatoires de candidature énumérées dans le présent article, une preuve par tout moyen approprié, justifiant qu'ils disposeront effectivement des capacités présentées à l'appui de leur candidature pour la réalisation du marché.

Pièces à produire pour l'offre

- L'acte d'engagement (AE) ;
- DPGF (Décomposition du prix global et forfaitaire) qui est annexé à l'acte d'engagement ;
- Un mémoire technique comprenant les renseignements inscrits à l'article 2.3.1 du CCTP ;
- L'attestation de visite ;
- **Tout autre document que le candidat jugera utile à l'analyse de son offre.**

7.3. Transmission et réception des offres

En application des articles R. 2132-7 et R. 2132-13 du Code de la Commande Publique, la transmission des candidatures et des offres **se fera obligatoirement par voie électronique** sur le profil d'acheteur d'INRAE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans les conditions exposées ci-dessous. Les soumissionnaires ont toutefois la possibilité d'y ajouter une copie de sauvegarde par voie traditionnelle.

7.3.1. Transmission électronique dématérialisée obligatoire

Les soumissionnaires disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plateforme à l'adresse URL de la plateforme (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

En cas de difficultés techniques rencontrées lors du dépôt d'un pli, INRAE recommande l'ouverture d'un ticket au support de la plateforme attestant des problèmes techniques rencontrés. Seule cette démarche permet d'attester d'un dysfonctionnement rencontré par le candidat.

Les soumissionnaires devront impérativement adresser leur candidature et leur offre dans les formats ci-après précisés, sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre :

Format des fichiers : **XLS(x), DOC(x), RTF, PPT(x), PDF, ou équivalents**

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser d'extension .exe ou similaire ;
- ne pas envoyer de fichier contenant des macros ;
- vérifier que le pli comprend bien les documents demandés au format évoqué plus haut.

Signature électronique : La signature électronique n'est pas requise.

7.3.2. Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée

Les soumissionnaires peuvent transmettre à titre de copie de sauvegarde une réponse sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB, etc.), ou par voie électronique, dans le même délai que le pli électronique dématérialisé (spécifié en page de garde du présent document).

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures et / ou les offres transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur ;
- lorsqu'une candidature ou une offre dématérialisée est parvenue par voie électronique sur le profil d'acheteur de façon incomplète, hors délai ou sans pouvoir être ouverte, sous réserve que la transmission ait commencée avant l'heure limite de remise des plis figurant en page de garde ;

La copie de sauvegarde comporte toutes les pièces de la candidature et de l'offre. Elle est placée sous enveloppe cachetée (ou tout autre emballage adapté et scellé).

En cas de copie de sauvegarde électronique elle-même vérolée, celle-ci sera écartée par l'acheteur.

Cette copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'enveloppe cachetée contiendra tous les documents énoncés aux articles 7.2 du présent règlement et portera les mentions suivantes :

**ADAPTATION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES D'EXPERIMENTATION ET DE PRODUCTION DE PEPINIERE
POUR L'UNITE EXPERIMENTALE FORET DE PIERROTON – INRAE CESTAS (33)**

COPIE DE SAUVEGARDE

« NE PAS OUVRIR »

(NOM DE L'ENTREPRISE)

Elle sera adressée par lettre recommandée avec avis de réception postale à :

INRAE

Service des Marchés Publics

71 avenue Edouard Bourlaux

33140 VILLENAVE D'ORNON

ou remise à l'adresse indiquée ci-dessus contre récépissé avant la date limite fixée en page de garde du présent document.

La réception des copies de sauvegarde est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure fixées en page de garde du présent document ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront retournés à leurs expéditeurs.

8. APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES

8.1. Appréciation des capacités

Les critères intervenants pour l'appréciation des capacités sont les garanties et capacités techniques et financières ainsi que la capacité professionnelle.

Suite à cette analyse, sont éliminés,

- les candidatures qui ne sont pas recevables ;
- les soumissionnaires dont les capacités techniques, financières et professionnelles pour la réalisation des prestations du ou des marchés seront jugées insuffisantes, après analyse des éléments fournis dans la partie candidature du pli (cf. article 7).

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'acheteur constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours.

8.2. Critères d'attribution

La proposition technique doit répondre aux exigences, contraintes et prescriptions du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Les offres des soumissionnaires seront jugées et classées en fonction des critères pondérés suivants :

Critère	Pondération	Sous-critère	Pondération
Valeur Technique	55%	Qualité des matériaux spécifiques au projet (nature, marque, modèle...)	10%
		Procédés techniques d'exécution envisagés et les moyens techniques	15%
		Organisation du chantier et les moyens humains envisagés	10%

		Mesures prévues pour assurer l'hygiène et la sécurité sur le chantier Programme d'exécution, durée prévisionnelle, respect du délai global	10% 10%
Développement	5%	Mesure prise pour assurer la propreté du chantier pour la réduction des nuisances et le tri des déchets de chantier	5%
Prix	40%	Analysé sur le devis valant DPGF	40%

L'administration pourra demander aux soumissionnaires de préciser le contenu de leur proposition.

9. NÉGOCIATION

INRAE se réserve la possibilité de négocier le marché.

Pour le cas où INRAE décide de négocier, la négociation sera engagée avec les 3 meilleurs soumissionnaires sélectionnés sur la base des critères spécifiés à l'article 8.2. De même le choix final du Titulaire du marché se fera sur la base de ces critères en fonction des éléments obtenus ou non lors de la négociation.

La négociation prendra la forme d'un jeu de questions/réponses adressé par courriel à chacun des trois soumissionnaires sélectionnés.

10. MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement du marché est le virement administratif. Le paiement interviendra sous un délai de 30 Jours maximum au compte indiqué par le soumissionnaire dans l'Acte d'Engagement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Une indemnité forfaitaire de 40 € correspondant aux frais de recouvrement sera versée.

11. MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ :

INRAE ne dispose pas de la signature électronique au sein de l'établissement. Pour le cas où la procédure comprend un Acte d'Engagement, ce dernier sera rematérialisé et signé physiquement par l'attributaire du marché puis adressé à INRAE. INRAE le signera, puis notifiera le marché au titulaire. La notification consiste en la réception par la titulaire d'une copie du marché signé des deux parties. La notification pourra être électronique.

12. MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications au dossier de consultation.

13. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES – VISITE DU SITE

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation de leur offre, les soumissionnaires doivent s'adresser à INRAE : sur le profil acheteur d'INRAE (PLACE), <https://www.marches-publics.gouv.fr> au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, de telle sorte qu'INRAE puisse répondre au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Passé ce délai, les demandes seront irrecevables.

**Une visite obligatoire aura lieu le jeudi 3 septembre à 9H30 sur le site INRAE de Cestas
Pierroton le rendez-vous se fera devant l'accueil du château – 69 route d'Arcachon – 33610
Cestas**

La remise des offres est subordonnée à une visite obligatoire des lieux d'exécution afin de prendre connaissance de l'état des lieux, des sujétions qu'il peut entraîner et des possibilités d'accès. Un récépissé de visite est transmis dans le DCE, **ce récépissé devra être impérativement joint à l'offre faute de quoi l'offre du candidat sera rejetée.**

14. LITIGES

En cas de différend né à l'occasion de l'exécution du présent marché, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable à leur litige.

A défaut d'accord, le tribunal administratif de Bordeaux est seul compétent.

Tribunal administratif de Bordeaux

9 Rue Tastet CS 21490

33063 Bordeaux Cedex

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

URL : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr/>

Établi à Villenave d'Ornon le 07/07/2026